



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 Novembre 2016**

N° 06

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Bernard SANCE.

Étaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, , JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, FIDELIN Georges, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, , BRUGIER Jacques, , SEGONDY Didier, BIELOW Jean-Marc, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames LAMRANI Aziza BENETTON Elisabeth et monsieur ALENÇON Alain

Pouvoir : Monsieur ALENÇON Alain à madame FERNADEZ Michèle

Secrétaire de séance : Mme FERNANDEZ

Liste des délibérations		Décision
N° 16-11-28 D01	Attribution marché enfance jeunesse Année 2017	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D02	Modification des statuts du SDEHG	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D03	Rénovation de l'éclairage au Parc de la Pointe (11BS773)	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D04	vente partie de la parcelle AL 169	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D05	Création d'un poste : contrat unique d'insertion – CUI-CAE	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D06	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : acquisition d'un four mixte électrique et d'une cellule de refroidissement	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D07	Indemnité de conseil au receveur municipal	Unanimité des membres présents et représentés
N° 16-11-28 D08	Information sur décision : Marché travaux d'extension et de réhabilitation du cimetière : attribution	Prend acte
N° 16-11-28 D09	Fusion SIVOM Bocage et SIVU Hersain : détermination du nom, du siège et composition du futur comité syndical	Unanimité des membres présents et représentés

Approbation du compte rendu du 26 Septembre 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. Attribution marché enfance jeunesse Année 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché pour la gestion et l'animation d'un ALAE, d'un ALSH, d'un PAJ, pour la coordination et l'animation du PEL a été relancé. La consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2017 renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Monsieur le Maire indique que l'appel à concurrence a été inséré le 4 octobre 2016 dans les journaux suivants : La Dépêche du Midi, BOAMP et JOUE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un seul candidat a répondu. Il s'agit de l'Etablissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest. Il indique qu'une commission AD hoc s'est réunie le 28 novembre 2016 pour émettre un avis consultatif sur l'attribution du marché.

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de Léo Lagrange Sud -Ouest représentant un montant de **429.890.77 €** qui se décompose comme suit :

ANNEE 2017	Financement municipal	<i>Participation des familles encaissées par la mairie et reversée à l'organisme</i>	TOTAL PARTICIPATION
ALAE	154 944.71	73 624.70	228 569.41
ALSH	23 613.08		23613.08
PAJ	118 710.07		11710.07
PEL	58 998.21		58998.21
Total participation	356 266.07 €	73 624.70 €	429 890.77 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'attribuer le marché enfance et jeunesse au candidat Léo Lagrange et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame FERNANDEZ à signer ensemble ou séparément l'ensemble des pièces avec l'attributaire retenue

II. Modification des statuts du SDEHG

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

III. Rénovation de l'éclairage au Parc de la Pointe (11BS773)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 2 février dernier concernant le remplacement des lanternes vétustes au parc de la pointe, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BS773) :

Dépose des ensembles vétustes N°707 à 710 et N° 66 et 67 issu du poste P44 « LE PARC » - Pose des ensembles récupérés, avec mât de style et lanterne de style avec lampe 100W SHP, stockés au service technique - Pose d'une horloge astro GPS au niveau du coffret de commande du poste P44 « LE PARC » - Reprise du réseau existant.. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait **2 256€** pour un cout total de l'opération de 8 654 €. Accord du Conseil municipal.

IV. vente partie de la parcelle AL 169

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un administré demeurant rue des berges-31150 LESPINASSE d'acquérir une parcelle jouxtant sa propriété en vue d'agrandir son emprise foncière. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée AL159 (propriété privée de la commune) pour une superficie d'environ 254 m2. Il indique au conseil municipal que la brigade des évaluations domaniales en date du 16 septembre 2016 a évalué le prix de cette partie de parcelle à 7000 Euros hors taxe. Il informe que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du futur acquéreur. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

V. Création d'un poste : contrat unique d'insertion – CUI-

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a un besoin de renforcer l'effectif du service restauration scolaire pendant plusieurs mois suite à l'absence de 2 agents. Il indique qu'il est possible dans le secteur non marchand (collectivités territoriales), de procéder à ce recrutement par le biais d'un contrat de droit privé. Il s'agit du Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui est un Contrat D'accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012. Le CUI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Monsieur le Maire propose de créer un CUI pour une durée hebdomadaire de 30H00 pour une durée de 6 mois. Accord à l'unanimité du conseil municipal

VI. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : acquisition d'un four mixte électrique et d'une cellule de refroidissement

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que suite à l'augmentation constante du nombre d'enfants inscrits au service de restauration, la collectivité souhaite acquérir un nouveau four électrique et une cellule de refroidissement d'une plus grande capacité. Des devis ont été demandés : un four mixte électrique 20 niveaux : 19 824 €HT et une Cellule de refroidissement rapide 160kg avec groupe frigorifique à distance : 18 540 € HT

Le conseil Prend acte de la dépense, pour un montant total de 38 364 € HT et Sollicite, auprès du Conseil Départemental, une subvention au meilleur taux pour l'acquisition de ce matériel

VII. Indemnité de conseil au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voter une indemnité de conseil au receveur municipal de la commune. Il informe du départ de Monsieur BAILLY Laurent, qui a été remplacé par Monsieur CAHUZAC Philippe qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du Décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, Monsieur le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur CAHUZAC Philippe au taux de 50 % par an, depuis sa prise de fonction au 1^{er} septembre 2016. Accord du conseil municipal.

VIII. Information sur décision : Marché travaux d'extension et de réhabilitation du cimetière : attribution :

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée conformément à la délibération du 29 mars 2014 autorisant Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties, à signer les marchés de travaux à hauteur de 500 000 €HT, qu'un marché pour l'extension et la réhabilitation du cimetière a été lancé. Il a été procédé à la publicité dans la Dépêche du Midi. Le marché a été divisé en trois lots et Onze offres ont été reçues. Il rappelle la délibération du 25 janvier 2016 autorisant la signature de la convention avec

Toulouse Métropole qui stipule que les travaux d'extension seront pris en charge par Toulouse Métropole. Il indique qu'après analyse de l'ensemble des offres, le marché a été attribué comme suit : Lot 1 : COLAS (213 709.19 €HT) - Lot 2 : OGF -BARRUE (50 000 €HT) et Lot 3 : SOCAT (142 049.50 €HT)

Le conseil municipal prend acte.

IX. Fusion SIVOM Bocage et SIVU Hersain : détermination du nom, du siège et composition du futur comité syndical :

Monsieur le maire indique que Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 24 mars 2016 prévoyait la fusion du SIVOM du Bocage, du SIVU de l'Hersain et du SIVU de la piscine de la Ramée. Lors de la procédure de consultation des membres du syndicat lancée suite à la publication de l'arrêté susvisé, les communs membres se sont prononcées défavorablement à cette fusion. Un amendement à ce projet consistant en la fusion du SIVOM du Bocage et du SIVU de l'Hersain a été adopté par la CDCI le 20 septembre 2016. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 40 III alinéa 6 de la loi NOTRe, un arrêté fusionnant ces deux syndicats devra être pris avant le 31 décembre 2016. Le nouveau syndicat exercera l'ensemble des compétences détenues par les syndicats fusionnés. Conformément à l'alinéa 7 du III de l'article pré-cité, Monsieur le Préfet invite les communs membres à engager une procédure visant à déterminer le nombre de délégués les représentant. A défaut, ce nombre sera fixé par Monsieur le Préfet. Il convient également de faire connaître le nom et le siège du nouveau syndicat. Les propositions sont les suivantes :

- nom : Syndicat Hersain-Bocage

- siège : base intercommunale de loisirs de l'Hersain - rue Pierre de Coubertin - 31140 Saint-Alban

- composition du comité : 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Accord du conseil municipal

Questions diverses

1. Attribution d'une subvention :

Le conseil départemental a attribué la somme de 3 415.40 € pour l'acquisition du matériel informatique du groupe scolaire

2. Mise à jour des tableaux conseillers municipaux

Suite à démission de madame BONARD il y a lieu de mettre à jour le tableau du conseil municipal qui se compose depuis le 27 octobre 2016 de 19 conseillers municipaux ainsi que le tableau des commissions de Toulouse Métropole :

Commission eau et assainissement : Bernard SANCE

Commission voirie : Roland Cornibert

Commission environnement développement durable énergie : Jacques BRUGIER

Commission sport base de loisirs : Serge GRANIER

3. Changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2017

La commune de Lespinasse sera rattachée dès le 1^{er} janvier 2017 au centre des impôts d'Aucamville.

4. Règlement cimetière

Il y a lieu de mettre en place le nouveau règlement du cimetière et les nouveaux tarifs. La commission municipale composée de mesdames FERNANDEZ Michèle, JOLFRE Marie-France, AVELLANO Aline et messieurs SANCE Bernard et CROIZARD Gilles sont en charge de ce dossier.

La séance est levée à 22 h

Le Maire

Bernard SANCE